



reconnaissance de l enfant

Par **yanni**, le **26/12/2008** à **08:05**

Bonjour

Tout d'abord je vous souhaite à tous des bonnes fêtes de fin de l'année. Ma situation est un peu compliquée, de fait que je suis victime d'un complot machiavélique de la part de la femme que j'aime en me ôtant mon fils.

En effet, les faits remontent à 4 ans où j'ai épousé ma femme, on avait fait un mariage religieux avec la présence de nos familles respectives, et tous les gens de notre entourage en attendant d'officialiser une semaine après notre mariage à la mairie. Je tiens à vous préciser que moi j'habite en Algérie et elle avait une carte de séjour d'une année donc elle rentre en France pour ses papiers administratifs et elle revient.

À chaque fois que je veux légitimer mon mariage avec elle à la mairie (en Algérie), pour l'obtention d'un acte de mariage elle trouve des prétextes (absence de mon père....) jusqu'à ce qu'elle est tombée enceinte. Et là elle a refusé de faire un acte de mariage dans le but d'avoir des privilèges auprès de l'administration française en étant une mère célibataire (régularisation, aides..) et elle est repartie en France pour l'accouchement. Le problème s'est compliqué lorsqu'elle est accouchée en France, car elle n'a même pas pris soin d'établir par déclaration la filiation paternelle de mon fils à l'officier de l'état civil, en vue de bénéficier des avantages d'une mère célibataire (d'après elle).

Mon fils actuellement a 32 mois je l'ai vu une seule fois quand elle est revenue en vacances après l'accouchement. Et depuis deux années qu'elle a coupé contact avec moi en me privant de mon fils et en séparant l'enfant de son père. Je souffre énormément. De ce fait, je vous demande de m'aider en m'informant sur la procédure à suivre pour établir la reconnaissance paternelle de mon fils à l'état civil française. Je vous remercie d'avance.